

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE PORTNEUF
VILLE DE NEUVILLE

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la susdite municipalité, tenue le lundi 14 décembre 2015 à 19 h 15 à l'hôtel de ville de Neuville, 230 rue du Père-Rhéaume, Neuville.

SONT PRÉSENTS :

Monsieur Louis Beaulieu-Charbonneau	Conseiller
Madame Magali Frenette	Conseillère
Madame Marie-Michelle Pagé	Conseillère
Madame Manon Théberge	Conseillère
Monsieur Dominic Garneau	Conseiller
Monsieur Michel Bernier	Conseiller

Formant tous quorum sous la présidence de monsieur Bernard Gaudreau, maire.

EST ÉGALEMENT PRÉSENT :

Monsieur Daniel Le Pape Directeur général et greffier

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE ET ORDRE DU JOUR (19 h 15)**

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU,

15-12-301 **QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE ET ORDRE DU JOUR (19 H 15)**
2. **RÉSULTATS DES SOUMISSIONS ET MANDAT À LA FIRME D'ARCHITECTURE POUR L'AMÉNAGEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE À L'ÉGLISE SAINT-FRANÇOIS-DE-SALES**
3. **RÉSULTATS DES SOUMISSIONS ET MANDAT À LA FIRME D'INGÉNIERIE POUR ACCOMPAGNER LES ARCHITECTES DANS LE PROJET D'AMÉNAGEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE À L'ÉGLISE SAINT-FRANÇOIS-DE-SALES**
4. **FERMETURE DE LA SÉANCE**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. **RÉSULTATS DES SOUMISSIONS ET MANDAT À LA FIRME D'ARCHITECTURE POUR L'AMÉNAGEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE À L'ÉGLISE SAINT-FRANÇOIS-DE-SALES**

15-12-302 **CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Neuville est sur le point d'acquérir l'église Saint-François-de-Sales aux fins d'y aménager la bibliothèque municipale;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Neuville a fait un appel de proposition de services professionnels en architecture pour la réalisation des plans d'aménagement, des plans et devis, et de la surveillance des travaux;

CONSIDÉRANT QUE cinq firmes d'architecture ont été invitées par la Ville, et que quatre d'entre elles ont déposé des propositions de service au bureau de la direction générale;

CONSIDÉRANT QU'un comité de sélection a été formé conformément à la politique sur l'octroi de contrat de la Ville de Neuville;

CONSIDÉRANT QUE la firme CLCa-Diana Cardas architecte a obtenu le meilleur ratio pointage/prix lors de l'évaluation par le comité de sélection;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU,

QUE ce conseil confie à la firme CLCa_Diana Cardas architecte le mandat de procéder à la réalisation du concept, des plans d'aménagement, des plans et devis, et la surveillance des travaux pour l'aménagement de la bibliothèque municipale de Neuville à l'intérieur de l'église Saint-François-de-Sales qui sera acquise par la Ville de Neuville, et ce, pour un montant de 73 500 \$, taxes en sus (84 506,62 \$ taxes incluses).

QUE cette dépense soit prise à même le poste budgétaire no 55 99239 000 « *Surplus réservé Bibliothèque municipale* ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. **RÉSULTATS DES SOUMISSIONS ET MANDAT À LA FIRME D'INGÉNIERIE POUR ACCOMPAGNER LES ARCHITECTES DANS LE PROJET D'AMÉNAGEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE À L'ÉGLISE SAINT-FRANÇOIS-DE-SALES**

15-12-303

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Neuville est sur le point d'acquérir l'église Saint-François-de-Sales aux fins d'y aménager la bibliothèque municipale;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Neuville a fait un appel de proposition de services professionnels en ingénierie pour accompagner les architectes dans le projet d'aménagement de la bibliothèque à l'église Saint-François-de-Sales;

CONSIDÉRANT QUE quatre firmes d'ingénierie ont été invitées par la Ville et que deux d'entre elles ont déposé des propositions de service au bureau de la direction générale;

CONSIDÉRANT QU'un comité de sélection a été formé conformément à la politique sur l'octroi de contrat de la Ville de Neuville;

CONSIDÉRANT QUE la firme WSP Canada inc. a obtenu le meilleur ratio pointage/prix lors de l'évaluation par le comité de sélection;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU,

QUE ce conseil confie à la firme WSP Canada inc. le mandat de réaliser l'aménagement de la bibliothèque municipale dans l'église Saint-François-de-Sales avec les architectes mandatés par la Ville pour un montant de 44 950 \$, taxes en sus (51 681,26 \$ avec taxes).

QUE cette dépense soit prise à même le poste budgétaire no 55 99239 000 « *Surplus réservé Bibliothèque municipale* ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

FERMETURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Maire lève la séance à 19 h 25.

En signant le présent procès-verbal, M. le Maire reconnaît avoir signé toutes et chacune des résolutions y figurant.

Bernard Gaudreau
Maire

Daniel Le Pape
Directeur général et greffier